

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 208 Aspects généraux de psychologie 2			
Ancien Code	PESP2B08	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEES2080		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas BEDYNEK (nicolas.bedynek@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à présenter différents aspects généraux de la psychologie. L'objectif est de fournir à l'étudiant un aperçu général de concepts issus de disciplines telles que la psychologie sociale, des organisations ainsi que divers éclairages sur la notion de famille, couple et parentalité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
 - 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
 - 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
 - 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme des activités d'apprentissage, les étudiants seront capables de :

- maîtriser et d'utiliser le jargon lié au travail en équipe et en réseau, à la famille, au couple,
- réaliser une analyse du travail dans une équipe,

- réaliser une analyse du travail en réseau,
- sur base de situations, proposer des réseaux professionnels,
- d'identifier les différentes formes de thérapies ainsi que les acteurs de celles-ci,
- réaliser une analyse du fonctionnement familial,
- réaliser une analyse du fonctionnement parental,
- maîtriser les différents termes de la psychologie sociale,
- utiliser ces termes dans des situations données,
- utiliser ses capacités d'analyses et de mise à distance.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP2B08A	Psychologie générale	30 h / 2 C
PESP2B08B	Psychologie sociale	30 h / 2 C

Contenu

Pour la partie **Psychologie sociale** :

Chapitre 1 : Autrui et moi

Chapitre 2 : La notion d'aide

Chapitre 3 : Les normes et le conformisme

Chapitre 4 : Les stéréotypes et les préjugés

Chapitre 5 : La manipulation

Pour la partie **Psychologie générale** :

Chapitre 1 : Les équipes

Chapitre 2 : Les réseaux professionnels

Chapitre 3 : Le paysage thérapeutique

Chapitre 4 : La famille

Chapitre 5 : Le couple

Chapitre 6 : La parentalité

Démarches d'apprentissage

Exposé magistraux avec échanges

Support vidéo présentant des recherches en psychologie

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses sur la matière.

Sources et références

Psychologie Sociale, Jacques Leyens et Vincent Yzerbit

Chaîne You tube "Would you react"

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support de cours disponible sur Connect'ed

4. Modalités d'évaluation

Principe

Modalités d'évaluation :

Q1 : Test dispensatoire en fin de Q1 comptant pour 50% de la note finale.

Q2 : Examen écrit (QCM) lors de la session de juin portant sur la matière du Q1 et du Q2.

La note finale est composée des résultats au test de fin de Q1 et des résultats à l'examen du Q2.

* En cas de note = ou > à 10/20 au test de janvier, l'examen de juin ne portera que sur la matière du Q2. Les étudiants ayant obtenu une note < à 10/20 doivent présenter la matière du Q1 et du Q2.

Q3 : Examen portant sur l'ensemble du cours. En cas de validation du test en fin de Q1, seule la partie du Q2 est à représenter.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50*+50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Évaluation dispensatoire en fin de Q1 si note = ou > à 10/20. Si l'étudiant ne présente pas cette partie ou a un CM lors de cette session, il doit représenter cette partie au Q2.

La note obtenue au test de fin de Q1 est additionnée à la note obtenue à l'examen du Q2 afin d'obtenir la note finale de l'UE.

En cas d'échec à la partie du Q2 : si la note obtenue au Q1 est = ou > à 10/20, celle-ci pourra être reportée au Q3.

Au Q3, l'étudiant ne représente que les parties en échec.

5. Cohérence pédagogique

Cette unité d'enseignement rassemble des concepts fondamentaux de psychologie.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).